L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 72 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS.
MARDI, 6 MAI 1890.

PETITES ANNONCES.

Académie française, espagnole et allemande (au collège de Delbez) No 208 rue Canal.

Enseignement de la langue anglaise aux étrangers par une nouvelle méthode. Conversation. Prix de classe. Leçons particulières. Dames et messieurs. 9 heures du matin à 9 heures du soir. 9 avril—

A VENDRE.

BUVETTE avec toutes les installations; bon emplacement. S'adresser à Jas. Alsina 267 Decatur. 4 mai—1 am

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de A. J. Gomillia.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 15,196.—Division E. Attendu que le présent demeure sans héritiers de toute succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte rendu présenté par John B. Vinet, exécuteur testamentaire dûment constitué de ladite succession, ne serait pas approvvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour. R. A. LUMINAIS,
6 mai—6 10 15 Greffier.

Succession de James F. Muse.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 20,071.—Division C. Attendu que Mme Elisha F. Muse a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration sur la succession de feu James F. Muse, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux dont ce droit peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour. R. A. LUMINAIS,
6mai—6 10 15 Greffier.

Succession de R. De Villa.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. — No 23,073. — Division C. — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par A. Fernandez, administrateur de cette succession, ne serait pas approvvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. R. A. LUMINAIS,
6mai—6 10 15 Greffier

Succession de Daniel O'Regan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 17,221.—Division D. — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Timothy O'Regan, exécuteur testamentaire dûment constitué de ladite succession, ne serait pas approvvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. R. A. LUMINAIS, Greffier.
2 mai—3 7 11

Succession de William S. Sandidge.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 20,010.—Division C. Attendu que Francis M. Burt, veuve de Lucien D. Sandidge, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession que de feu William S. Sandidge, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. R. A. LUMINAIS, Greffier.
29 avril—29—3 8 mai

Succession de Isabelle Cherry Bignaud, veuve de E. de Pinda.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 29,064—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par John B. Vinet, administrateur de cette succession, ne serait pas approvvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. R. A. LUMINAIS, Greffier.
4 mai—9 13

Succession de Michel Kauffmann.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 29,082—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Henry Perry, administrateur de cette succession, ne serait pas approvvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. R. A. LUMINAIS,
27avril—27—mai 1 6 Greffier.

Succession de Mme H. Cas y.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 23,493—Division E. —Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Robert Casey, Jr., exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approvvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. R. A. LUMINAIS, Greffier.
30 avril 30—mai 4 9

AVIS AUX CREANCIERS.

Milton H. Duncan vs ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 29,328—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par John B. Vinet, syndic provisoire de ladite succession, ne serait pas approvvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. R. A. LUMINAIS, Greffier.
3 mai—3 8 11

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 29,519 — Division H.—John W. Wilkinson vs ses créanciers.—Ordre de Cour.—Qu'une assemblée des créanciers du pétitionnaire la raison sociale John W. Wilkinson & Co., composée de John W. Wilkinson et de John W. Wilkinson, individuellement, soit convoquée par le présent acte, pour le cas du bénéfice des créanciers de la dite raison sociale et du dit Wilkinson, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Abel Dreyfous, notaire, en son bureau, No 23 rue du Camp, en cette ville, LE SAMEDI, le 10me jour de mai 1890, à 11 heures A. M., pour délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, nommer un syndic et voter sur toutes autres affaires qui pourront être mises devant eux, et pendant ce temps toutes procédures judiciaires contre la personne de même que la propriété du dit pétitionnaire seront remises et différées.

Nouvelle-Orléans, 3 avril 1890.
Signé, ALBERT VOORHIES, Juge.

Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
10 avril—10 26—10 mai

A. Delvaille & fils et A. Delvaille & Emile J. Delvaille vs. leurs créanciers

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 26,551—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Alfred Delvaille, syndic provisoire de ladite succession, ne serait pas approvvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. R. A. LUMINAIS, Greffier.
27avril—27—mai 1 6

ATTRAIT SANS PRECEDENT!
PLUS D'UN MILLION DISTRIBUE.
A L.S.L.
Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane
Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'entreprise et du public.
La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat, adoptée le 2 décembre 1879.
Les grandes tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) —Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Timothy O'Regan, exécuteur testamentaire dûment constitué de ladite succession, ne serait pas approvvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. R. A. LUMINAIS, Greffier.
4 mai—9 13
Succession de Michel Kauffmann.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 29,082—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Henry Perry, administrateur de cette succession, ne serait pas approvvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. R. A. LUMINAIS, Greffier.
27avril—27—mai 1 6
Succession de Mme H. Cas y.
COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 23,493—Division E. —Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Robert Casey, Jr., exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approvvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. R. A. LUMINAIS, Greffier.
30 avril 30—mai 4 9
Grand Tirage Mensuel,
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 13 MAI 1890.
GROS LOT: $300,000
100,000 Billets à Vingt Dollars; Demi-Billet $10; Quart de Billet $5 00; Dixième de Billet $2 00; Vingtième de Billet $1 00.
LISTE DES LOTS:
1 Lot de...$300,000, soit $300,000
1 Lot de .. 100,000, .. 100,000
1 Lot de .. 50,000, ... 50,000
2 Lots de... 25,000, ... 50,000
2 Lots de... 10,000, ... 20,000
5 Lots de... 5,000, ... 25,000
25 Lots de... 1,000, ... 25,000
100 Lots de... 500, ... 50,000
200 Lots de... 200, ... 40,000
500 Lots de... 200, ... 100,000
PRIX D'APPROXIMATION:
100 Lots de...$500, soit..... $50,000
100 Lots de...$200, ... 20,000
100 Lots de: $200, ... 20,000
PRIX TERMINAUX.
900 Lots de $100, soit..... 90,000
900 Lots de $100, ... 90,000
3,134 Lots se montant à.....$1,054,000
On demande des agents partout.
Pour les prix à payer par les Clubs, ou pour tout renseignement que l'on voudrait avoir, s'adresser en sécurité. Votre adresse bien écrite distincte et la Mandat Postal. On s'occupe spécialement des Commandes de Billets, en voyant mon enveloppe portant l'adresse en plein.
IMPORTANT.
Mettez par Postal Notes, Express Money Order, ou change à New York, dans les lettres enfermées. Mandats ordinaires pas l'Express.
S'adresser à
M. A. BAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne
Adresser vos lettres enregistrées contenant de l'argent à la
New Orleans National Bank,
New Orleans La.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée située en la cote des rues Cadiz et Claiborne dans le carré d'Ilet borné par les dites rues et les rues Laurel et Valmont.

Soc. A. Dure vs Henry Weiner.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 29,835—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans la Premier District de cette ville, le DIMANCHE, 11 mai 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux terrains avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième district de la Nouvelle-Orléans; dans la carré d'Ilet No 179 borné par les rues Valence, Constance, Cadiz et Laurel et désignés comme les terrains Nos 16 et 30 sur un plan de John F. Braun, reçu, daté du 12 janvier 1882, les dits terrains se touchent et mesurent, chaque, trente pieds de façade rue Constance, sur cent vingt-six pieds de profondeur et quatre lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Le terrain No 19 forme l'angle des rues Cadiz et Constance. Etant la même propriété acquise par le défendeur de Mme Marie Cornelia Cotes Lane, par acte pardevant André Hero, notaire, le 28 mai 1885.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Sheriff civil de la paroisse d'Orléans.
6 mai—6 13 20 27—juin 3 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de meubles—Meubles.

EN VERTU d'un writ d'alias fieri facias dans l'affaire de Mme W. W. Carre vs W. C. Williams, et autres, No 6,944 de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, j'ai saisi et je vendrai à l'encan pour du comptant, à mon entrepôt rue Ste-Anne, entre Royale et Chartres, LE MARDI, 14 mai 1890, à 10 heures du matin—

Un lot de meubles.

CHAS. W. DROWN,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
2mai—3 8 14.

ANNONCE JUDICIAIRE.

The Citizen's Bank of Louisiana vs Mme Therese Dietrich Groetsch et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21,929—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre les rues Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI 10 mai 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances lui appartenant ou en dépendant en quelque sorte, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Jackson, Chippewa, Annonciation et Josephine, désigné comme lot No 2 Ouest de l'Ilet No 1 du plan original du Faubourg Lafayette, déposé à l'étude de Carlisle Pollock, ancien notaire dans cette ville, lequel dit lot de terre mesure, à la rue Jackson, sept cent vingt pieds de profondeur. Ensemble avec quatre-vingts actions du fonds capital de la Banque des Citoyens qui y sont attachées.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions—Comptant pour partie la réclamation du plaignant la somme de quatre cent quatre-vingts piastres et trente cents, avec dix pour cent d'intérêt du 1er mars 1881 et six cent soixante neuf cent soixante piastres et huit pour cent d'intérêt par an sur une somme de cent soixante piastres du 1er décembre 1881, et huit pour cent d'intérêt par an sur cent soixante piastres du 1er décembre 1882, et avec huit pour cent d'intérêt par an sur cent soixante piastres du 1er décembre 1883, et avec huit pour cent d'intérêt par an sur cent soixante piastres du 1er décembre 1884, et avec huit pour cent d'intérêt par an sur cent soixante piastres du 1er décembre 1885, et les frais et charges du procès et de la vente et les taxes d'Etat et de ville dues sur la dite propriété.

L'acquéreur assumera en outre le résidu du dit stock hypothécaire de la dette non exceédant, mais pouvant être réclamé suivant la charte et les lois de la banque, à savoir: La somme de six mille deux cent quarante piastres, et l'acquéreur assumera toutes les obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens, conformément à sa charte et ses lois et le balance du prix de l'adjudication, s'il y a, en comptant.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil pour la Paroisse d'Orléans.
2avril—26 28 29—7 11 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le shérif du local connu sous le nom de No 404 rue Dryades.

William T. Richards vs les héritières de Justina Bode, épouse décédée de Louis Wasmuth et veuve par son premier mariage de Jean Adam Heid.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 29,786—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 24 mai 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain ou portion de terre situé dans le Premier District de cette ville, carré d'Ilet borné par les rues Dryades, Remparts, Thalie et Melpomène, mesurant neuf pieds de façade rue Dryades, sur environ quatre vingt-seize de profondeur, et étant la partie la plus rapprochée de la rue Melpomène de cette plus grande portion de terre, mesurant environ quarante-cinq pieds de façade sur la dite rue Dryades, sur la susdite profondeur d'environ quatre-vingt-seize pieds; et laquelle dite portion de terre forme un des deux terrains primitifs Nos 1 et 2 dans le carré No Un, d'après un plan de A. I. Bagnéris, reçu et dûment enregistré, en date du 5 février 1846, et déposé en l'étude de Jules Mossy, notaire en cette ville.

Ensemble toutes bâtisses et améliorations qui se trouvent sur le terrain ou portion de terre ci-dessus décrit (portant le No 404 de la rue Dryades) et tous droits, passages et avantages y appartenant ou en faisant partie en quelque sorte.

Acquis par Mme feue Justina Wasmuth, par achat, de la succession de feu Irwin, aux termes pardevant W. J. Castell, ancien notaire, le 15 mai 1882. (C. G. Bk 117 fol. 338).

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Sheriff Civil de la Paroisse d'Orléans.
21 avril—21 28—mai 5 12 19 24

ANNONCE JUDICIAIRE.

E. Schmitt, J. F. Guinault, F. Trépagnier et F. Birbn vs Succession O. Drouet et Dr Eugene Rabasse.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, Nos 26,605, 26,684, 27,816 et 29,374—En vertu d'un writ de fieri facias contre le Dr Eugene Rabasse, et modifié et par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le premier District de cette ville, le SAMEDI, 31 mai 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un lot de terre, situé dans le Deuxième District de cette ville, borné par les rues Canal, Remparts, Dauphine et Bourgogne, formant les cotés des rues Remparts et Canal, de mesurant, au pied américain, vingt-un pieds neuf pouces de façade rue des Remparts; quarante-neuf pieds deux pouces de profondeur; et quarante-six pieds de façade rue du Canal, ensemble avec une allée de trois pieds de largeur, ouvrant rue du Canal, d'un usage commun à ce lot et à d'autres; ledit lot est composé des terrains Nos 4 et 5. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent. Saisi dans les affaires ci-dessus.

2° Un lot de terre dans le Deuxième District de cette ville, carré borné par les rues Remparts, Canal, Bourgogne et Douane; le dit terrain étant la premier partie détachée du dit carré, rue du Canal et remparts, mesurant vingt un pieds quatre pouces, plus ou moins, rue des Remparts, sur quarante-neuf pieds six pouces, plus ou moins, de profondeur, entre lignes parallèles, avec l'usage perpétuel d'une allée de 3 pieds de largeur à l'arrière du dit terrain et donnant rue du Canal, avec les bâtisses qui s'y trouvent.

Saisi dans les affaires ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans
29 avril—29—mai 5 12 19 26 31

ANNONCE JUDICIAIRE.

Paul V. Meyer veuve in veuve et les héritiers de Valentine Wilhelm.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 25,941—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 17 mai 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un terrain, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, carré d'Ilet borné par les rues Marigny, Magistrates et Law, désigné par le No 1378 d'après un plan dépposé dans l'étude de S. Magner, ancien notaire, comme plan No 24. Cet Ilet de terre mesure 319 pieds 7 pouces et 4 lignes de face aux rues Marigny et Champ-Elysées, et 285 pieds 9 pouces 4 lignes de face aux rues Magistrates et Law. Le dit Ilet se compose:

1° D'un lot de terre hypothéqué à la Banque des Citoyens pour garantir 8 actions de $100 chacune dans le fonds capital de ladite banque, mesurant 106 pieds 6 pouces 6 lignes de face au Champs-Elysées sur 285 pieds 9 pouces de profondeur jusqu'à la rue Marigny, sur lequelle ledit lot mesurant 106 pieds 6 pouces 6 lignes.

2° De trente lots de terre désignés sur le dit plan comme lots Nos 1 à 13 inclusivement, et mesurant, à partir de la ligne de la rue Law, 42 pieds 7 pouces 4 lignes chacun de face à la rue Marigny sur 106 pieds 10 pouces 6 lignes de profondeur. Le No 1 forme le coin des rues Marigny et Magistrates; les lots Nos 2 et 3, 42 pieds de face à la rue Magistrates sur 137 pieds 9 pouces 4 lignes de profondeur; les lots Nos 6, 7 et 8 ont chacun 42 pieds 7 pouces 4 lignes de face aux Champs-Elysées, sur 106 pieds de profondeur; le lot No 6 formant le coin des Champs-Elysées et de la rue Magistrates, et les lots Nos 9 et 10 ont chacun 42 pieds 7 pouces 4 lignes de face aux Champs-Elysées sur 115 pieds de profondeur, le lot No 10 formant le coin des Champs-Elysées et la rue Law, et les lots Nos 11, 12 et 13 ont chacun 42 pieds 7 pouces 4 lignes de face à la rue Marigny sur 115 pieds de profondeur; les lots Nos 11 et 13 ont chacun 42 pieds 7 pouces 4 lignes de face à la rue Marigny sur 115 pieds de profondeur, le lot No 12 séparant le coin des rues Law et Marigny.

II Un lot de terre avec les dépendances qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No 16, subdivisé en huit lots numérotés de 1 à 8, compris entre les rues Marigny, Law, Champs-Elysées et Commercial Place, d'après un plan dressé par F. Fillé et déposé en l'étude de Théodore Soniat, ancien notaire. Le dit Ilet mesure, au pied américain, 1 pouce 6 lignes de face à la rue Law sur 25 pieds 3 pouces de profondeur; les lots Nos 1 et 2 ont chacun 42 pieds 7 pouces 4 lignes de face à la rue Marigny sur 115 pieds de profondeur, le lot No 1 séparant le coin des rues Law et Marigny.

III Un lot de terre avec les dépendances qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No 17, subdivisé en huit lots numérotés de 1 à 8, compris entre les rues Marigny, Law, Champs-Elysées et Commercial Place, d'après un plan dressé par F. Fillé et déposé en l'étude de Théodore Soniat, ancien notaire. Le dit Ilet mesure, au pied américain, 1 pouce 6 lignes de face à la rue Law sur 25 pieds 3 pouces de profondeur; les lots Nos 7 et 8 ont chacun 42 pieds 7 pouces 4 lignes de face à la rue Marigny sur 124 pieds 6 pouces de profondeur, et les lots Nos 13, 15, 16 et 17 chacun 21 pieds 11 pouces 6 lignes de face à la rue Marigny sur 124 pieds 6 pouces de profondeur; le lot No 13 formant le coin des rues Marigny et Law.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans
29 avril—29—mai 5 12 19 26 31

RAPPELER-VOUS QUE LE 13 MAI, IL NE RESTERA PLUS DE TICKETS DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE, et que les billets seront chassés par le soleil et d'une limitation dont les Tickets Gagnants ne sont pas limités, mais dont les Tickets Perdants le sont. Ceux-ci sont les plus chargés. Détournez donc des centaines de dollars en achetant des plus chargés.

Souvenez-vous que le dollar est le Prix de la plus petite fraction d'un billet dans le chargé-image. Tous billets achetés en notre pays ont une définition est embrouillé ou — ou vapeur.

VENTES A L'ENCAN.

PAR J. V. GOURDAIN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente pour effectuer un partage.

Propriété du Troisième District

Au coin des rues Bagatelle et St-Jean-Baptiste (ex-Bagatelle).

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 28,627.

Marie Anne Vallant, épouse, etc., vs J. Vallant.

PAR J. V. GOURDAIN, Encanteur, Bureau 87 rue Bienville.—SAMEDI, 7 juin 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, en date du 30 avril 1890, dans l'affaire de Mme Vve Catherine Vallant et al vs Jean Vallant et al, ayant 26 pieds de façade rue Bagatelle, sur une profondeur de 140 pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en une bâtisse en bois, couverte en ardoises, citerne, etc.

Conditions—Une moitié en plus comptant; la partie à crédit, s'il y en a, payable en billets portant intérêt de 8 0/0 par an à partir de la date de la vente jusqu'à paiement, et toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur assumera le paiement des taxes pour l'année courante en sus du prix d'adjudication. L'acquéreur fera un dépôt comptant de 10 0/0 sur la prix d'adjudication. L'acte de vente pardevant W. O. Hart, notaire, aux frais de l'acquéreur.

6 mai—6 10 17 24 31—juin 7

PAR STEPHEN J. DERBES.

MERCREDI,

Contenu d'une Grocerie située coin des rues Howard et Poydras.

Il sera vendu, MERCREDI, 7 mai 1890, à 11 heures A. M., le contenu de la dite grocerie, consistant d'un bon assortiment de groceries, vins et liqueurs, aussi les installations, comptoirs, étagères, balances, lampes, etc. Vente positive et sans réserve.

Conditions—Comptant.

STEPHEN J. DERBES, Encanteur.
6mai—

PAR HENRY STERN & CO.

Vente sans réserve de bottes et souliers.

PAR HENRY STERN & CIE., encanteurs—Il sera vendu aujourd'hui, MARDI, 6 mai 1890, à 11 heures a. m., dans leur salle d'encan, No 86 rue du Canal—

Un grand assortiment choisi de bottes et souliers reçus par les derniers arrivages des meilleures manufactures de la Nouvelle Angleterre et Philadelphie, et adaptés pour le commerce de la ville et de la campagne.

Conditions à la vente. 6 mai—1f

PAR E. CURTIS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession d'Adam Thomson

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C—No 27,679.

PAR E. CURTIS, encanteur.—Bureau, 201 rue Canal—En vertu d'un ordre de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire de la succession de feu Adam Thomson, je vendrai à l'encan à la Bourse des Encanteurs, No 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 24 mai 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain ou portion de terre situé dans le Premier District de cette ville, carré d'Ilet borné par les rues Dryades, Remparts, Thalie et Melpomène, mesurant neuf pieds de façade rue Dryades, sur environ quatre vingt-seize de profondeur, et étant la partie la plus rapprochée de la rue Melpomène de cette plus grande portion de terre, mesurant environ quarante-cinq pieds de façade sur la dite rue Dryades, sur la susdite profondeur d'environ quatre-vingt-seize pieds; et laquelle dite portion de terre forme un des deux terrains primitifs Nos 1 et 2 dans le carré No Un, d'après un plan de A. I. Bagnéris, reçu et dûment enregistré, en date du 5 février 1846, et déposé en l'étude de Jules Mossy, notaire en cette ville.

Ensemble toutes bâtisses et améliorations qui se trouvent sur le terrain ou portion de terre ci-dessus décrit (portant le No 404 de la rue Dryades) et tous droits, passages et avantages y appartenant ou en faisant partie en quelque sorte.

Acquis par Mme feue Justina Wasmuth, par achat, de la succession de feu Irwin, aux termes pardevant W. J. Castell, ancien notaire, le 15 mai 1882. (C. G. Bk 117 fol. 338).

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Sheriff Civil de la Paroisse d'Orléans.
21 avril—21 28—mai 5 12 19 24

ANNONCE JUDICIAIRE.

Dans le Premier District.

Jolie maison de résidence en bois à un étage, avec mansardes, No 206 rue Girod.

Succession de Geo. Weintz et d'Anna Huber, son épouse.

Nos 29,595—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division A.

PAR MACON, PAUL & DENIS, ALBERT PAUL, encanteur—Bureau, No 10 rue Carondelet.—LE MARDI, 13 mai 1890, à 11 heures A. M., au marché No 206 de la rue Girod, en vertu d'un ordre de l'Hon. Thos. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, en date du 25 avril 1890, dans l'affaire de la succession de Geo. Weintz et d'Anna Huber, son épouse, Dossier No 29,595, il sera vendu à l'encan:

Un certain terrain, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le 3me district de cette ville, lot borné par les Champs-Elysées, les rues Marigny, Magistrates et Law, désigné par le No 1378, d'après plan déposé dans l'étude de S. Magner, ancien notaire, comme plan No 24. Cet lot de terre mesure 319 pieds 7 pouces et 4 lignes de face sur rue Marigny et Champ-Elysées, et 285 pieds 9 pouces 4 lignes de face aux rues Magistrates et Law. Le dit lot se composa:

1° D'un lot de terre hypothéqué à la Banque des Citoyens pour garantir 8 actions de $100 chacune dans le fonds capital de ladite banque, mesurant 106 pieds 6 pouces 6 lignes de face au Champs-Elysées sur 285 pieds 9 pouces de profondeur jusqu'à la rue Marigny, sur lequelle ledit lot mesurant 106 pieds 6 pouces 6 lignes.

2° De trente lots de terre désignés sur le dit plan comme lots Nos 1 à 13 inclusivement, et mesurant, à partir de la ligne de la rue Law, 42 pieds 7 pouces 4 lignes chacun de face à la rue Marigny sur 106 pieds 10 pouces 6 lignes de profondeur. Le No 1 forme le coin des rues Marigny et Magistrates; les lots Nos 2 et 3, 42 pieds de face à la rue Magistrates sur 137 pieds 9 pouces 4 lignes de profondeur; les lots Nos 6, 7 et 8 ont chacun 42 pieds 7 pouces 4 lignes de face aux Champs-Elysées, sur 106 pieds de profondeur; le lot No 6 formant le coin des Champs-Elysées et de la rue Magistrates, et les lots Nos 9 et 10 ont chacun 42 pieds 7 pouces 4 lignes de face aux Champs-Elysées sur 115 pieds de profondeur, le lot No 10 formant le coin des Champs-Elysées et la rue Law, et les lots Nos 11, 12 et 13 ont chacun 42 pieds 7 pouces 4 lignes de face à la rue Law sur 25 pieds 3 pouces de profondeur; les lots Nos 11 et 13 ont chacun 42 pieds 7 pouces 4 lignes de face à la rue Marigny sur 115 pieds de profondeur, le lot No 12 séparant le coin des rues Law et Marigny.

III Un lot de terre avec les dépendances qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No 16, subdivisé en huit lots numérotés de 1 à 8, compris entre les rues Marigny, Law, Champs-Elysées et Commercial Place, d'après un plan dressé par F. Fillé et déposé en l'étude de Théodore Soniat, ancien notaire. Le dit lot mesure, au pied américain, 1 pouce 6 lignes de face à la rue Law sur 25 pieds 3 pouces de profondeur; les lots Nos 1 et 2 ont chacun 42 pieds 7 pouces 4 lignes de face à la rue Marigny sur 124 pieds 6 pouces de profondeur, et les lots Nos 13, 15, 16 et 17 chacun 21 pieds 11 pouces 6 lignes de face à la rue Marigny sur 124 pieds 6 pouces de profondeur; le lot No 13 formant le coin des rues Marigny et Law.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans
29 avril—29—mai 5 12 19 26 31

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Double corps de logis

No 186 rue St-Philippe entre les rues Marais et Trémé.

John Achille Betat et als vs les enfants mineurs de feu Pierre Charles Betat.

Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans—Division "D"—No 29,850.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, encanteur—Bureau: 3 1/2 rue Carondelet.—SAMEDI, 7 juin 1890, à midi, il sera vendu à l'encan à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 25 avril 1890 et signé le 1er mai 1890 par l'Hon. M. E. Lighter, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus, la propriété décrite ci-après à savoir:

Un lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes y appartenant, situé dans le District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues St-Philippe, Demanine, Marais et Trémé, actuellement Bellevue, mesurant en mesure française 40 pieds de face à la rue St-Philippe sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, et laquelle portion de terre est désignée par le No 8 de l'Ilet No 50, d'après un plan de Jos. Pilié, voyer, daté le 8 août 1832, déposé au bureau de Michel Pascal, ancien notaire public en cette ville, d'après un acte du 15 mars 1829, et autel désigné par le No 2 du plan de F. W. Ellis, en date du 14 février 1857 déposé au bureau de F. Ellis, ancien notaire public en cette ville, sous le No 24 du livre de plans marqué "L," la propriété décrite étant bornée par le côté vers la rue Marais, par l'autre portion du dit lot No 8, et sur le côté vers la rue Trémé, par la propriété actuellement appartenant ci-devant Hélène Demouelle.

Les améliorations comprennent un double corps de logis à un étage, ayant quelque quatre chambres, deux cuisines, une chambre à coucher à un étage dans le fond avec quelque quatre chambres, citerne, hydant, lieux d'aisance, cour briquetée, etc., connu par le No municipal 198 rue St-Philippe.

Termes et conditions—Un tiers en plus comptant, le l'option de l'acquéreur; la balance en paiements égaux à un, deux et trois ans, avec 8 0/0 d'intérêt par an, à partir du jour de l'adjudication. L'acte de vente renfermant toutes les clauses de la nature usuelles; le paiement à crédit devant être divisé en billets-coupons à la convenance des parties intéressées, et l'acquéreur assumera le paiement des taxes de ville et d'Etat pour l'année 1890.

Acte de vente pardevant Charles T. Soniat, notaire, aux frais de l'acquéreur.

2mai—3 10 17 24 31 juin 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Schu